



Municipalité de **Ferme-Neuve**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 205

Avis public est présentement donné par Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée ordinaire tenue le 14 avril 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 205 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement des eaux usées et du réseau d'égout sanitaire.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9h00 et 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Ferme-Neuve, ce 15 avril 2025.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 15^e jour du mois d'avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 15^e jour du mois d'avril 2025.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
greffière-trésorière